

Indications de service.

Réponse payée..... RP
Télégramme collationné..... TC

Recuse de réception..... PC
Remettre en mains propres... MP
Remettre contre reçu..... AR

N°



Timbre date.

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dans les télégrammes provenant de pays appartenant au régime extra-européen, le numéro d'ordre peut être omis.

7062

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)



Pour de N° Mots Dépôt le , à h. m. du

Signe 889 - 39 - P. - 1,30 h

Vous prie aviser votre vieil ami, que malou
candidat radical socialiste refuse de se
conformer à la discipline et maintient sa
candidature. Intervention du comité exécutif
est indispensable très affectueusement et encore
merci -

Reinach



3985

